

## **Aide aux activités nautiques en faveur des collégiens**

Mise à jour : Il y a 4 ans

### **Nature et objectif de l'aide**

Aide au développement des activités nautiques relevant du Contrat de Réussite Educative

### **Bénéficiaires**

Associations ou structures

- Ayant leur siège social en Seine-Maritime,
- Affiliées à une fédération sportive agréée par le Ministère en charge des Sports.

### **Critères d'éligibilité :**

Initiation ou perfectionnement à l'activité nautique via des parcours en faveur des Collégiens sur le temps scolaire

### **Ne sont pas éligibles à ce dispositif :**

- Les actions qui ne sont pas menées en extérieur dans un environnement naturel,
- Les parcours se déroulant le soir en dehors du temps scolaire.

### **Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement**

Participation en fonction du nombre de parcours réalisés :

Une avance est effectuée en début d'année scolaire, le solde étant versé sur production du bilan en fin d'année scolaire.

### **Pièces à fournir au dépôt du dossier**

Demande préalable et un dossier d'aide complet comportant l'ensemble des pièces demandées

### **Direction de référence**

Direction de la Jeunesse et des Sports

Mail : [sport76@seinemaritime.fr](mailto:sport76@seinemaritime.fr)

### **Date limite de dépôt de la demande**

Le dossier recensant les parcours doit être déposé **pour le 30 juin**.